

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-461

présenté par

M. Buchou, M. Marion, Mme Vidal, M. Ott, M. Seo, Mme Klinkert, M. Sitzenstuhl,
Mme Panonacle, M. Falorni, Mme Morel, M. Berville, M. Frébault et Mme Saint-Paul

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	10 400 000	0
Livre et industries culturelles	0	0
TOTAUX	10 400 000	0
SOLDE	10 400 000	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	0
Livre et industries culturelles	0	10 400 000
TOTAUX	0	10 400 000
SOLDE	-10 400 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à annuler la coupe budgétaire de 30% prévue sur le fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER).

Cette diminution impacterait fortement nos radios locales, entraînant la suppression de 800 emplois au niveau national.

Les radios locales sont pourtant un maillon essentiel de nos territoires. En effet, de par leur proximité, elles prodiguent de l'information locale, tissent un lien social en donnant la parole à ceux que l'on entend nulle part ailleurs, et participent au relais de la culture locale.

C'est pourquoi, nous devons les soutenir et continuer de leur donner la parole.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement de crédits abonde en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 6 « Soutien à l'expression radiophonique locale » du programme 180 « Presse et médias » à hauteur de 10 400 000 euros, et diminue à due concurrence les crédits inscrits à l'action 1 du le programme 334 « Livre et industries culturelles ».